

fabriques, du moins dans l'Ouest canadien, où la consommation de sucre se chiffre, je crois, à environ 10 millions de dollars par an.

Sans vouloir prolonger la discussion de ces crédits, j'aborderai un autre point. J'ai écrit au ministre, comme l'ont peut-être fait aussi bien d'autres gens, au sujet du fait que le Gouvernement a abaissé de 3 à  $\frac{1}{2}$  p. 100 le droit douanier sur l'agneau de provenance australienne. Je dirai que cette initiative du Gouvernement a fort mécontenté les gens de ma circonscription.

L'hon. M. GARDINER: Cela n'a aucun rapport avec le crédit dont nous sommes saisis.

M. BLACKMORE: Pas directement, mais au point de vue de l'exécution de projets d'irrigation.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. Je ferai remarquer à l'honorable député que la discussion n'a pas trait au tarif douanier. Ses remarques sont irrégulières.

M. BLACKMORE: Je m'incline devant votre décision, monsieur le président, mais c'est là une question importante. Si l'on veut établir des gens sur des terres irriguées il va falloir que l'on crée des conditions telles que leur exploitation puisse être profitable. Autrement, on les réduira au découragement.

L'hon. M. GARDINER: Le prix de l'agneau est plus élevé cette année qu'il ne l'a été depuis longtemps.

M. BLACKMORE: C'est peut-être vrai, mais tout de même les gens que cette question intéresse directement dans ma circonscription avaient entrepris d'engraisser 55,000 agneaux moyennant un prix qu'ils estimaient profitable avant l'abaissement du droit de douane, mais les prix ont soudainement fléchi d'une façon fort désavantageuse pour eux.

L'hon. M. GARDINER: Ils sont maintenant à la hausse.

M. BLACKMORE: Je tenais à signaler au ministre, de la part de mes commettants, la situation résultant de l'abaissement du droit de douane.

(Le crédit est adopté.)

#### MINISTÈRE DU TRAVAIL

Travail.—Spécial.—Pour remplir les engagements et achever les travaux relatifs à la contribution fédérale dans les projets de secours provinciaux et municipaux, \$1,075,000.

M. MacNEIL: Je désire appeler l'attention du ministre du Travail sur un télégramme que j'ai reçu hier du secrétaire du comité des chômeurs célibataires de Vancouver. Il est ainsi conçu:

Rien de vrai au sujet de mesures d'urgence pour assister les chômeurs célibataires. A ceux

là seuls qui, ayant des foyers ont accepté frais de transport, on a offert la nourriture. C'est le petit nombre. Grande majorité sans foyer. Situation tout aussi désespérée. Avons besoin de secours d'urgence. Question du foyer pourrait être réglée après. On refuse d'employer les chômeurs célibataires aux entreprises fédérales et provinciales. Faites enquête.

Je désire revenir brièvement sur le document parlementaire, récemment déposé, établissant que l'honorable M. Clubb, du Manitoba, a protesté contre l'émission de billets pour le transport de ces hommes sous prétexte qu'ils n'ont pas désigné d'endroit en particulier; il demande qu'ils indiquent où se trouvent leurs foyers. Le même principe étant appliqué actuellement à la situation, à Vancouver, fait qu'il est impossible que ces hommes puissent obtenir des secours ou leurs frais de transport. Il n'y a pas de leur faute s'ils sont sans foyers et ils sont dans l'impossibilité de dire où ils demeurent.

En second lieu, je désire revenir sur l'aspect du problème traité hier soir, à savoir que ces chômeurs sont jusqu'à un certain point, mal notés, m'informe-t-on de Vancouver; on ne les considère pas éligibles à travailler aux entreprises qui sont en voie d'exécution, grâce aux sommes contribuées par le gouvernement fédéral. J'aimerais que le ministre nous éclairât sur ce point.

L'hon. NORMAN McL. ROGERS (ministre du Travail): Le comité ne désire pas, j'en suis sûr, que je revienne sur ce que j'ai déjà exposé. Le gouvernement fédéral a offert de se charger entièrement des frais des secours d'urgence aux célibataires sans emploi du sexe masculin, employés auparavant aux travaux de conservation forestière. S'ils ne touchent pas les secours d'urgence, à l'heure actuelle, c'est simplement qu'ils ont rejeté l'offre de transport que renfermait la première proposition du ministre du Travail de la Colombie-Britannique. Le Dominion a accordé l'autorisation de verser des secours d'urgence à ces hommes, chômeurs migrants employés précédemment dans les camps forestiers, du moment qu'ils accepteraient d'être transportés chez eux.

Hier, à propos d'une autre question, on a déjà parlé de passe-droit au détriment de ces gens dans l'embauchage aux chantiers de travaux publics et j'ai donné à mon honorable ami l'assurance que, à l'égard des entreprises en commun dans la Colombie-Britannique, il sera entendu qu'un certain nombre au moins de chômeurs célibataires seront employés. Cette affirmation concorde avec la promesse faite antérieurement que ces hommes auront, tout autant que les autres catégories de chômeurs, droit à l'embauchage dans l'exécution des travaux publics.